



ASSEMBLÉE DE PROVINCE

BUREAU

N° 793-2021/BAPS/DDDT

AMPLIATIONS

Commissaire délégué	1
DDDT	1
JONC	1
Archive NC	1

DÉLIBÉRATION

modifiant la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP)

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 instituant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP) ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 6 octobre 2021 ;

Vu le rapport n° 98584-2021/2-ACTS/DDDT du 17 septembre 2021,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 26 OCTOBRE 2021, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 :

Les annexes 3, 4, 6 et 7 de la délibération n° 33-2016/APS du 16 septembre 2016 susvisée sont remplacées par les annexes 3, 4, 6 et 7 annexées à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.